

COMMUNE DE RIVIERES

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 009/2026**

*Séance du 4 mars 2026*

**Date de la  
convocation : 27/02/26**

L'an deux mille vingt-six, le 4 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

**Date d'affichage :  
27/02/2026**

Présents : BERMES Marie-Christine, BRILLANT Marie-Thérèse, CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice.

Absents : ANGLADE Christine, CAILHOL Thierry, CASAGRANDE Hervé, PRADEL Michel.

Procuration : Néant.

Secrétaire de séance : DON Daniel.

<b>Afférents au conseil municipal</b>	<b>En exercice</b>	<b>Qui ont pris part à la délibération</b>	<b>Publication ou notification</b>
15	13	9	

**Objet : Avis sur désaffiliation de la Communauté d'Agglomération au CDG 81**

Monsieur le Maire explique que la Communauté de communes Gaillac-Graulhet a approuvé par délibération du 19 janvier 2026 sa demande de désaffiliation du CDG81 fait part de sa volonté de se désaffilier du CDG81 à compter du 01/01/2027. Toute demande de retrait d'une collectivité étant soumise à une procédure de consultation des collectivités et établissement publics déjà affiliés, la commune de Rivières doit se prononcer.

Il est rappelé que la communauté d'agglomération était membre « volontaire » et non d'office car elle compte plus de 350 agents. Cette adhésion se justifiait car les pratiques de gestion des ressources humaines héritées des trois anciennes intercommunalités étaient hétérogènes. L'agglomération a structuré progressivement sa DRH pour couvrir les besoins de gestion de ses 850 agents, à l'instar d'autres collectivités du Tarn comptant plus de 350 agents.

a adhéré au CDG81 alors que celle-ci ne comptait que 350 agents. Aujourd'hui, elle en compte plus de 850 et possède son propre service RH. Cette adhésion faisant doublon, le besoin d'adhésion au CDG n'existe plus. La communauté d'agglomération souhaite donc se désaffilier, par souci d'économie.

C'est après une longue réflexion de plus de 10 mois et de nombreux plusieurs échanges entre les deux structures, que cette décision a été prise. Il est à noter qu'une collaboration restera toutefois en vigueur entre elles sur certaines prestations.

Il est proposé aux Elus de la commune de Rivières de soutenir la position de la communauté d'agglomération au vu de l'évaluation des pertes de recettes et des charges supplémentaires qu'elle subit (hausse des cotisations retraite de 3 points, perte de fiscalité et de dotations, suppression du Fonds de soutien aux activités périscolaires...).

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*

Date de transmission de l'acte: 26/03/2026

Date de reception de l'AR: 26/03/2026

081-218102259-DE\_009\_2026-DE

A G E D I

Oui l'exposé du Maire, les Elus sont invités à donner leur avis que

- Un avis FAVORABLE est prononcé

**Adopté à l'Unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Christophe HERIN.

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'Mairie de RIVET' and a central emblem. The signature is written in a cursive style.

L'Adjoint au Maire  
DON Daniel.

The image shows a handwritten signature in black ink, written in a cursive style.